RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche

ARRÊTÉ du 2 août 2010

modifiant les arrêtés du 11 août 2004 modifiés portant nomination aux comités régionaux des vins, eaux-de-vie et autres boissons alcoolisées de l'Institut national de l'origine et de la qualité

Le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche,

Vu le code rural et de la pêche maritime, et notamment ses articles R. 642-16 à R. 642-19 ;

Vu le décret n°2007-30 du 5 janvier 2007 modifié relatif à la valorisation des produits agricoles, forestiers ou alimentaires et des produits de la mer, notamment son article 2, dans sa rédaction résultant de l'article 4 du décret n°2010-899 du 30 juillet 2010 portant diverses adaptations de la partie réglementaire du code rural et de la pêche maritime ;

Vu l'arrêté du 19 juillet 2004 modifié relatif à la composition des comités régionaux vins et eaux-de-vie de l'Institut national de l'origine et de la qualité ;

Vu l'arrêté du 27 novembre 2008 modifiant l'arrêté du 11 août 2004 portant nomination au comité régional vins et eaux-de-vie de l'Institut national de l'origine et de la qualité pour la région Sud-Ouest ;

Vu l'arrêté du 11 mars 2010 modifiant l'arrêté du 11 août 2004 portant nomination au comité régional des vins doux naturels de l'Institut national de l'origine et de la qualité ;

ARRÊTE

Article 1er

A l'article 1er des arrêtés du 27 novembre 2008 et 11 mars 2010 susvisés, les mots « 11 août 2010 » sont remplacés par les mots « 8 février 2012 ».

Article 2

Le directeur général des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche.

Fait à Paris, le 0 2 AOUT 2010

Le Ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche

Pour le Ministre et par délégation

Le Directeur général des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires

Jean-Marc BOURNIGAL